



Discrimination familiale mairie

Par **kerne**, le **13/05/2009** à **15:31**

Bonjour à toutes et tous,

Tout nouveau sur le forum je poste mon premier message pour vous demander conseil sur le cas de notre couple qui n'est pas simple :? je travail dans une collectivité depuis 1/an et demi recruté en externe sans concours ni piston (sois 3ans après ma concubine)

Voilà le problème, mon épouse travail dans cette mairie depuis 5ans en tant que contractuelle (nombreux contrat en remplacement d'agents en arrêt et sur des postes non existant qui ,ne demandent aucunes qualifications) dans le service des écoles (entretien des locaux), elle a passé en interne des " concours " pour pourvoir des postes en tant que responsable de cuisine il y a 2ans environs, pour ces postes il faut être titulaire du cap cuisine (c'était la seule à l'avoir) résultat elle a obtenu la 2ème meilleur note sur une dizaine de personnes, sachant que les autres postulantes on eut des notes "catastrophiques" (de l'ordre de 2 ou 3/20), on lui a préféré ces personnes pour occuper ces emploi (avec titularisation au bout évidemment), donc très déçu et un peu dépité elle continue son petit bonhomme de chemin en étant toujours irréprochable dans son travail.

Ensuite vient donc des titularisations à gogo avec recrutement en interne et fiche de poste (dans le service 20 contractuelles et 15 titularisations =D>) 3 domaines à pourvoir (cuisine centrale, locaux,cuisine école) elle postule donc pour ces 3 postes avec lettre motivation et cv et est reçu en entretien avec le DRH et chef de service, resultat de l'entretien : " Vous êtes vraiment un très bon élément mais comme votre mari travail déjà dans la commune cela n'est pas possible de vous garder votre contrat prendra donc fin le 31juillet 2009 " :o

Depuis elle est Atsem sans aucunes qualification sur ce poste (mis à part ses 2 superbes enfants :D) elle donne entière satisfaction à ses collègues aux instits ainsi qu'aux parents donc maintenant la goutte d'eau à fait déborder le vase et elle souhaiterait éventuellement faire un recours au TA pour discrimination familiale étant donné que le maire ne souhaite pas

la recevoir et que l'élu au personnel la tiens au courant :^o (depuis 3 mois...) et que les chef de service font les "morts" tout à été fait pour résoudre le problème à la miable #-o

Excusez moi pour la longueur du message mais ayant découvert le forum que très récemment je suis un peu long à m'expliquer, je suis vraiment dans l'attente de vos réponses afin de nous reconforter dans la gestion